

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2020

Le Fonds de Dotation de l'école nationale supérieure des Mines d'Albi-Carmaux a été créé le 1^{ER} octobre 2014 et la déclaration du Fonds à la Préfecture du Tarn a été publiée au JO des associations du 1^{er} novembre 2014. Il a été renommé Fonds de Dotation d'IMT Mines Albi en 2017. Il a été clos le 31 décembre 2020 par délibération de son Conseil d'Administration 2020-5 en date du 20 mars 2020.

Au cours de sa dernière année d'exercice, il a achevé les actions précédemment engagées sans en créer de nouvelles.

1. Conseil d'Administration

Le conseil d'Administration du Fonds a siégé les 30 mars et 27 novembre 2020 en visioconférence. Il a adopté 10 délibérations.

M. Bruno Ladevie, directeur des formations d'IMT Mines Albi, avait remplacé M. Jacques Schwartzentruber, appelé à d'autres fonctions, en qualité d'administrateur *ès qualités* à compter du Conseil du 15 novembre 2019. Mme Cécile MOZER, directrice régionale Nord-Est Midi-Pyrénées, a été nommée par le Conseil d'École du 23 novembre 2020, en remplacement de M. Claude Hartmann, démissionnaire.

Le Conseil a débattu et approuvé, le cas échéant, les activités suivantes :

- La clôture du Fonds de Dotation (voir plus loin points 9 et 10) ;
- l'évolution de l'action IDEAL regroupant les actions antérieures « Cordées de la Réussite » et le programme « Diversité & Egalité des chances » ;
- le bilan et la reconduction de la convention du 31 mars 2016 avec le Groupe Pierre Fabre ;
- l'extension de la collaboration avec la Fondation Mines Télécom ;
- un soutien à l'achat par l'école d'un équipement d'instrumentation pour les panneaux photovoltaïques du bâtiment Innov'action.

Le conseil a approuvé le rapport d'activité 2019, le rapport comptable et financier 2019, ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes pour le même exercice.

2. Gestion du Fonds

M. Daniel Moulis, Fiduciaire Occitane, expert-comptable, exerce les fonctions de Commissaire aux Comptes depuis l'exercice 2014. Son mandat a été reconduit pour un an par le Conseil d'Administration du 20 mars 2020.

Le Fonds a bénéficié de 150 300,00 € de dons en 2020, provenant de deux mécènes entreprises : Pierre Fabre et Safra.

Mécénat en nature et de compétences

Un avenant à la convention de mécénat de compétences et en nature du 24 septembre 2018, d'une durée de deux ans reconductibles, a été signée le 24 septembre 2020 avec RAGT ENERGIE. Elle prévoit de continuer à soutenir un enseignement académique et professionnel de niveau Master dans le domaine énergétique à IMT Mines Albi, pour contribuer à l'excellence des formations de masters d'IMT Mines Albi. Ses modalités et charges sont transférées à la Fondation Mines Télécom le 1^{er} janvier 2021.

En 2020, les travaux pratiques d'élèves du master BIWEM ayant été supprimés à cause de la pandémie de COVID-19, cette convention n'a pas donné à un mécénat de compétences.

Un don en nature, d'un montant total de 47,85 €, est consécutif à la renonciation du directeur au remboursement des frais exposés à l'occasion de ses déplacements domicile-école.

3. Chaire « Supply Chain Agile » avec le Groupe Pierre Fabre

La durée de la convention initiale, signée le 31 mars 2016, était de 3 ans pour un montant global de 450 000 €. La prolongation de la Chaire pour une première année supplémentaire était acquise par un avenant du 11 février 2019, et un second avenant à la Convention du 29 mars 2016 d'un montant de 150 000 € a été signé le 11 février 2020 pour 2020-2021 s'achevant le 31 mars 2021. Cette convention a été transférée à la Fondation Mines Télécom le 1^{er} janvier 2021.

Les principaux résultats de l'année 2020 de la Chaire sont :

Volet recherche

3 vagues de modèles numériques de chaîne logistiques, de plus en plus raffinés, ont été développées depuis 2019 et sont en cours de valorisation : « Risk Assessment DSS », « Re-engineering DSS », « End-to-End Control Tower ».

La Chaire a été sollicitée par plusieurs entreprises externes pour des contrats d'application (les résultats d'une chaire de mécénat sont publics). Une participation à un projet européen, un projet ANR, deux thèses ont directement découlé de l'activité scientifique.

Volet formation

6 promotion de master, comprenant 150 étudiants au total de 20 nationalités, ont été ou seront diplômés. Chacune des promotions a été parrainée par un cadre du groupe Pierre Fabre.

Une cartographie des emplois des diplômés en chaîne logistique a été mise en place.

La Chaire a conçu et développé un programme de sensibilisation aux fonctions de gestion de chaîne logistique au moyen de vidéos réalisées et diffusées en interne, un programme d'harmonisation des compétences des personnels en lien avec les métiers du « Supply Chain Management ».

Une formation pilote a été réalisée.

La définition de parcours types de spécialisation (développement et consolidation de compétences) a été effectuée en fonction des postes occupés.

Volet valorisation et diffusion

En quatre années et demie, un événement a été organisé par an, rassemblant jusqu'à 200 personnes. Des workshops d'une cinquantaine de participants ont été tenus, avec un effet levier avéré.

Suites de la chaire

La Chaire a reçu un avis très positif des comités de suivi opérationnel et d'évaluation, et proposé un nouveau programme pour 2021-2022 ; la Chaire est pour tous un vrai succès et la collaboration avec Pierre Fabre offre de nouvelles perspectives.

Néanmoins, très récemment, Pierre Fabre a refusé de reconduire la Chaire pour une 6^{ème} année. En plein programme de transformation interne, les équipes opérationnelles de l'entreprise n'ont pas eu le temps de prendre suffisamment de recul. En l'état, l'appropriation des résultats par les équipes reste trop faible pour profiter pleinement d'une suite et requiert une pause.

Officiellement, il s'agit d'une suspension et on continue à chercher avec l'école des pistes de futures collaborations.

L'entreprise va prendre le temps de finir ce qui est engagé, de réfléchir et de capitaliser.

4. Action IDEAL

L'école nationale supérieure des Mines d'Albi-Carmaux s'est engagée depuis 2008 en faveur de l'inclusion sociale, de l'ouverture sociale, de l'intégration d'élèves-ingénieurs issus de milieux modestes, et de la diversité dans le monde de l'Ingénieur. Son but est de former des ingénieurs humanistes, pratiquant un management responsable, à la fois partenaires économiques et partenaires ressources humaines.

La délibération 2018-7 du CA avait prévu la fusion des deux actions soutenues par le Fonds, « Programme Diversité » et « Cordées de la Réussite », dans l'action IDEAL, ainsi que l'élargissement du partenariat avec les entreprises de cette action unifiée en coopération avec la Fondation Mines Télécom.

Programme Inclusion Diversité Égalité Agilité Liens (IDEAL)

Le remplacement de Jacques Schwartzenruber, en cours de départ en retraite, est prévu.

Le rapport de synthèse du programme IDEAL, regroupant le programme d'Excellence « Diversité » et l'action « Cordées de la Réussite », a été rédigé par Mme M.G.Bruna, MM. J. Schwartzenruber et R.David.

Il commence par un rappel du contexte : le nécessaire renouveau des processus socio-organisationnels des entreprises, et l'ouverture à la diversité de l'enseignement supérieur.

Une conception interdisciplinaire et inclusive de la formation d'ingénieur est opérée à IMT Mines Albi qui consiste à éveiller à l'éthique, former de manière éthique, et pratiquer l'éthique dans le fonctionnement même de l'école.

I.D.E.A.L. constitue un dispositif d'égalité des chances et de formation à la diversité unique en France articulant formation, mise en pratique et dissémination scientifique : deux actions, Cordées de la Réussite et Diversité, partagent des objectifs stratégiques et une visée sociétale. Dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, I.D.E.A.L. a été distingué par deux récompenses.

I.D.E.A.L. se développe par la finalisation d'un MOOC, l'élargissement des parties prenantes, l'appel à de nouvelles entreprises mécènes.

Les administrateurs avaient demandé cette synthèse courte. Ils souhaitent une diffusion large dans les autres écoles de l'IMT et une collaboration avec d'autres acteurs.

Perspectives

La recherche d'un nouveau soutien au programme IDEAL a été transférée à la FMT.

Si les Cordées de la Réussite constituent un indéniable succès, leur financement reste, à ce stade, précaire et le mécénat leur manque cruellement. Une plaquette a été élaborée avec l'école pour trouver de nouveaux mécènes.

ENEDIS, mécène du Fonds de dotation, a décidé de soutenir le dispositif pour un 1 an (don de 5 k€) ; le partenariat se concrétise par la signature d'une convention de mécénat entre le mécène, IMT Mines Albi et la Fondation Mines-Télécom. La direction nationale d'ENEDIS a été aussi sollicitée pour soutenir le programme et y participer.

Les deux prochaines étapes sont l'adaptation du dispositif pour impliquer davantage les collaborateurs d'entreprises et la prospection auprès des entreprises proches de l'école et les Fondations d'entreprises, en jouant sur l'image de l'entreprise ; toutefois, beaucoup d'entre elles ont déjà des actions similaires, ce qui complique la mobilisation.

5. Laponie Trophy

Nous avons rassemblé 6 100 € de dons (le budget total était de 37 000 €) de 4 entreprises et d'un particulier pour le « Laponie Trophy », compétition féminine sportive dans le nord de la Finlande : trois équipes d'IMT Mines Albi, rassemblant des cadres de l'école et des apprenties, ont participé et figuré très honorablement dans le classement final. Les dons, collectés en 2019 et 2020, ont été reversés en 2020 à l'école, qui avait préfinancé cette participation.

6. Don de la promotion 2019

Le don de la promotion 2019 avait rapporté 1806,81 €.

Deux conventions, d'un montant total de 1734,54 €, avec l'association Ingénieurs pour un Développement Durable et le Bureau des Arts de l'école ont été signées pour l'utilisation de ce don ; elles ont été consacrées à l'achat d'un olivier et de matériels d'éclairage pour les vélos du campus (association I2D) et d'instruments de musique pour la fanfare des élèves (association BDA) pour la fanfare des élèves.

7. Coopération avec la Fondation Mines Télécom

La Fondation apporte son expertise sur la formalisation des projets, le « pricing » des offres, le programme de reconnaissance, la stratégie de sollicitation.

La comptabilité de la Fondation est séparée par école et les dons sont fléchés, moyennant un prélèvement de 7,5 % pour charges générales.

Par sa délibération 2020-5 du 30 mars 2020, le Conseil a approuvé le principe du transfert des activités à la Fondation Mines Télécom. Les nouvelles actions ou les actions élargies ont confiées par l'école à la Fondation. Les projets à développer en priorité par la Fondation sur IMT Mines Albi sont

des levées de fonds auprès des alumni, mais aussi de nouvelles chaires, l'accès au campus et l'élargissement de la base financière du programme Diversité.

En 2020, la Fondation Mines Télécom a appuyé l'école pour le mécénat des entreprises et le mécénat des particuliers.

Mécénat des entreprises (J. Belage, G. Bernhart)

La cible était de 11 000 € comme en 2018 et 2019.

Le projet LISA (sport et handicap) avec Airbus n'a pas abouti. L'engagement AIRBUS (AGUPP) ne sera pas renouvelé en 2020.

Le déploiement sur Albi du programme « Partenariat Campus » comporte actuellement un seul partenaire (ACCENTURE, don de 4 000 €).

De nombreux prospects de la région n'ont pas concrétisé à la suite de la COVID-19. Par contre, le Forum digital des entreprises s'est bien passé.

L'engagement de Liebherr Aerospace comme mécène du Fonds de prêts d'honneur à taux zéro Industrie et Energie 4.0 ne s'est pas concrétisé à cause de la pandémie qui impacte tout particulièrement le secteur aéronautique. On recherche des start-ups candidates à IMT Mines Albi.

Pour les chaires, La Fondation et l'école vont essayer d'identifier des projets école, en tenant compte du profil locorégional, sur trois thématiques : transition numérique, industrie du futur, énergétique.

Sur le programme IDEAL, un travail de prospection est en cours par la FMT auprès de fondations d'entreprises, sans d'accroche à ce jour, et par IMT Mines Albi : 1 mécène ENEDIS Nord Midi-Pyrénées, avec l'espoir que ENEDIS s'engage au plan national.

Actions prioritaires pour 2021 :

- Transfert à la FMT de la convention de mécénat de compétence RAGT en 2021 ;
- Chaires entreprises : identifier un/des sujets auprès des enseignants-chercheurs, formater et marquer la proposition, et impliquer la FMT dans la recherche de mécènes ;
- Trouver des mécènes pour le programme IDEAL ;
- Poursuivre la promotion du programme « Partenariat Campus ».

Mécénat des particuliers

Globalement la recette reste encore faible en 2019 (8440 €) et 2020 (4330 € à ce jour) par comparaison aux autres écoles. Par contre, on note en 2019 une bonne réponse des parents d'élèves et en 2020 une bonne réponse des alumni à la collecte spéciale COVID. Six bourses ont ainsi été attribuées aux élèves en 2019/2020 dont trois spéciales COVID-19 (hors les 3 bourses Airbus).

En 2020, la collecte des dons de la promotion sortante a été transférée vers la FMT. La collecte a permis de recueillir 840 € de dons d'élèves plus 410 € de dons de parents (230 parents ont été sollicités). Il s'agit d'acquérir un arbre pour le campus et du matériel son et lumière pour la maison des élèves.

La remise des diplômes à distance a été annulée et décalée en 2021, ce qui a gêné la collecte. Tout ceci sera à relancer en 2021.

Une collecte destinée aux parents d'élèves engagés a nécessité un envoi à la promo L3 d'IMT Mines Albi. Il est fort probable que ce soit pareil dans les années à venir.

Une bonne relation s'est établie entre l'association des alumni MAA et la Fondation.

Actions de fin d'année :

En novembre – décembre 2020, la Fondation a lancé une campagne « Impôt sur le Revenu » (aspect réduction d'impôts) en tablant sur la période de générosité de fin d'année auprès des parents par mailing - lettre d'appel à don et enquête 1^{er} emploi avec environ 650 envois (449 gérés FMT – 203 gérés école avec respect de la RGPD), et une campagne alumni avec l'aide de l'école et de MAA.

L'envoi d'une carte de vœux FMT papier aux donateurs pour leur fidélisation, co-signée par le président Narendra Jussien et celui de la Fondation Claude Imauven, a été réalisé avec une réception prévue dans les boîtes aux lettres vers le 20 décembre.

Priorités pour 2021 :

- identifier d'autres thèmes qui inciteraient aux dons des alumni ;
- rencontrer de grands donateurs dès que possible : 16 alumni à fort potentiel sont identifiés pour une sollicitation à titre particulier et de leurs entreprises, dont 10 à Paris, 3 à l'étranger, et 3 à Rennes, Lyon, Montpellier.

Appui aux élèves

Mme Loridan-Baudrier rappelle qu'IMT Mines Albi a eu deux lauréates en 2019 pour les prix des meilleurs stages et des meilleures expériences d'apprentissage ainsi que pour le prix coup de cœur du public ; 6 candidatures ont été présentées par l'école en 2020.

8. Affectation d'une somme à l'instrumentation de panneaux photovoltaïques

Un projet d'instrumentation des panneaux photovoltaïques placés sur le toit du bâtiment Innov'action de l'école a été présenté au CA du 27 novembre 2020. L'équipement photovoltaïque fait de cet immeuble un bâtiment à énergie positive.

En 2017-2018, le Fonds avait déjà aidé l'école à instrumenter la chaudière de ce même bâtiment grâce à une levée de fonds.

L'équipement instrumenté servira d'illustration du cours de solaire photovoltaïque (PV) pour 3 parcours de formation initiale en énergies renouvelables, et, de plus, de TP en production et dimensionnement de panneaux à partir des données recueillies, de base pour un TD de conception de nouvelles stratégies, et enfin de TP/projet sur l'utilisation des données issues des panneaux pour simuler et prédire le productible.

De ce fait, le solde prévisible de l'exercice 2020 serait de l'ordre de 9500 €, une fois toutes les factures soldées.

Le Conseil ne voit que des avantages à cette acquisition et demande qu'une convention d'un montant de 3 000 € soit conclue entre l'IMT (Mines Albi) et le Fonds à cet effet.

Une résolution (2020-9) en ce sens est approuvée à l'unanimité des administrateurs présents et représentés.

9. Clôture du Fonds

Lors du CA du 15 novembre 2019, le Président avait informé les administrateurs des raisons qui faisaient envisager la fermeture du Fonds de Dotation à l'horizon 2021.

Lors de sa séance du 30 mars 2020, le Conseil a voté par 7 voix sur 9 administrateurs la dissolution du Fonds avec effet au 31 décembre 2020 selon la procédure suivante :

- le CA du 30 mars 2020 a pris la délibération de dissolution et fixe la date de prise d'effet de cette décision au 31 décembre 2020 ; il a demandé que la liquidation soit effectuée avant le 31 mai 2021 (article 17 des statuts) ;
- le CA du 30 mars a pris la décision, qu'à l'issue des opérations de liquidation, l'actif net sera transféré à la Fondation Mines Télécom, reconnue d'utilité publique sous la condition suspensive d'acceptation par le CA de la Fondation de cette dévolution et des charges corrélatives ;
- toutes les activités du Fonds de Dotation en matière de mécénat prennent fin le 31 décembre 2020 ;
- le Président déclare la dissolution du Fonds à la préfecture du Tarn ;
- le dernier CA du Fonds après la date de clôture de l'exercice 2020, tenu entre janvier et mars 2021, valide les comptes du dernier exercice (2020) avec le rapport du Commissaire aux Comptes ; après approbation des comptes et des rapports, il sera procédé à la liquidation financière du Fonds par le Président avec l'aide du Trésorier ;
- les comptes 2020 seront déposés en Préfecture par le Président ;
- une fois la liquidation du Fonds effectuée et le transfert d'actifs formellement accepté par le Conseil d'Administration de la Fondation, le Fonds reversera les boni de liquidation, établis sur la base des comptes de l'exercice 2020, à la Fondation Mines Télécom ; la Fondation devra reprendre les charges et les engagements corrélatifs conformément aux conventions en cours de validité du Fonds de Dotation ; une liste et une copie de ces conventions sera transférée à la Fondation.

Le projet de convention de dévolution soumis aux administrateurs lors du Conseil du 27 novembre 2020 a contractualisé la liquidation des avoirs du Fonds et fixé les modalités de leur transfert (montant, calendrier, charges et conditions du transfert) à la Fondation. Il permettra aussi au CA de la Fondation d'accepter la dévolution.

La Fondation ne prélèvera pas de frais de gestion sur les sommes transférées.

Le Conseil a donc adopté à l'unanimité une résolution du Conseil, (2020-8) qui mandate le Président du Fonds aux fins de réaliser toute opération et conclure tout contrat destiné à mener à bien la dissolution, la liquidation du Fonds de Dotation d'IMT Mines Albi, les négociations et discussions y afférentes, ainsi que la dévolution de ses actifs et le transfert de son actif net à la Fondation Mines-Télécom, organisme dévolutive.

10. Comité des sages

En liaison avec la Fondation, le Président du Fonds avait souhaité (CA du 15 novembre 2019) que la clôture du Fonds s'accompagne de la création par la Fondation d'un « comité des sages », qui reprendrait plus ou moins la composition du CA actuel, et serait destiné à conserver l'expertise réunie au sein du Conseil.

A la suite de la clôture du Fonds, un « comité des sages » consultatif sera créé entre la Fondation et l'école. Il serait composé des personnes suivantes :

- Le directeur de l'école/directeur adjoint de l'école ;
- Le directeur des relations entreprises et alumni ;
- Le président de l'Association des diplômés ou son représentant ;
- Le correspondant opérationnel mécénat à l'école ;
- Le correspondant de la Fondation Mines-Telecom ;
- Des ambassadeurs : les membres externes du CA actuel du Fonds et des donateurs.

Dans la pratique, ses missions seraient de :

- contribuer à la définition de la stratégie de l'école et à sa mise en œuvre en matière de fonds de mécénat sur les cibles entreprises et particuliers ;
- valider les projets de l'école en recherche de financement mécénat (évaluation du potentiel de financement) ;
- mobiliser un réseau de contacts entreprises et particuliers pour la prospection de donateurs potentiels en vue des levées de fonds ;
- valider le plan de campagne pour le mécénat des particuliers (actions/planning/affectation) ;
- valider l'emploi, le cas échéant, des fonds non fléchés issus de la collecte mécénat sur des projets d'intérêt général de l'école.

La nomination des ambassadeurs serait faite en concertation entre le directeur de l'école et la Fondation. L'ordre du jour serait proposé par l'école et validé par la FMT. Les points d'actions de chaque participant seraient définis en fin de réunion et le suivi des actions assuré par le correspondant mécénat de l'école entre deux réunions. Une première réunion pourrait se tenir le 8 mars après le dernier CA du Fonds.

Après un échange de vues favorable, le Conseil a voté une résolution (2020-10) souhaitant la création du Comité des Sages d'IMT Mines Albi dans ces termes à l'unanimité des présents et représentés.

Fait à Albi, le 8 mars 2021

Le Président,



Narendra Jussien

ANNEXE 1
GOUVERNANCE DU FONDS DE DOTATION au 31 décembre 2020

Président : Narendra Jussien
 Trésorier : Phillppe de Cornelissen
 Directeur : René David

Conseil d 'Administration :

Civilité	Prénom-NOM	Fonction	Organisme
Monsieur	Narendra JUSSIEN	Directeur Mines Albi, Président du Fonds	IMT Mines Albi
Madame	Muriel MORIN	Présidente	Organisation pour un Développement Social International
Monsieur	Gérard BERNHART	Directeur Relations Entreprises et Alumni	IMT Mines Albi
Monsieur	Bruno LADEVIE	Directeur des Formations	IMT Mines Albi
Monsieur	Philippe de CORNELISSEN	Secrétaire Général	IMT Mines Albi
Madame	Cécile MOZER	Directrice régionale Nord-Est Midi-Pyrénées	ENEDIS
Monsieur	Gilles VAILLANT	Technology Manager	Groupe Pierre Fabre
Monsieur	Philippe BORNERT	Président Directeur Général d'AGILEA	Société AGILEA
Monsieur	Clément BROSSARD	Vice-Président	Mines Albi Alumni

**ANNEXE 2
INDICATEURS PROJETS**

Exercice 2020 **Dons exclusivement, aucun prêt sans intérêt ni crédit**

Nom du projet	Financement reçu sous forme de dons exclusivement	Financement accordé sous forme de reversements de dons exclusivement	Nombre de donateurs par projet	Bénéficiaires
Chaire SCA	150 000,00 €	147 000,00 €	1	IMT Mines Albi
Laponie Trophy*	300,00 €	5 856,00 €	5	IMT MINES Albi
Don de promotion*	0,00 €	1 734,54 €	23	Associations d'élèves BDA et I2D
Don sur fonds de roulement	0,00 €	3 000,00 €	3	IMT Mines Albi

* Dons de 2019 reversés en 2020

Montant total des projets reçus et retenus (€)	150 300,00 €
Montant total des financements accordés (€)	157 590,54 €
Nombre de projets reçus et retenus	2
Nombre de projets financés	4
Nombre total de donateurs	32
Nombre moyen de donateurs par projet	8,00
Montant moyen d'un don (€)	4 696,88 €
Défaillances nombre	0
Défaillances montant (€)	0,00 €

RAPPORT COMPTABLE ET FINANCIER 2020

Pour son dernier exercice, le Fonds a clôturé les actions engagées en honorant tous ses engagements.

Le montant des dons est de 150 300 € sur l'exercice.

Liste des libéralités :

Dons de personnes morales :



Pierre Fabre

Groupe Pierre Fabre, 150 000 euros, paiement par virement bancaire en date du 23 octobre 2020, en application des dispositions des Conventions du 31 mars 2016 et de l'avenant du 11 février 2020.

La société Safra (Albi) a contribué à hauteur de 300 € à l'action Laponie Trophy.

Dons de personnes physiques :

Néant.

Dons en nature :

Aucune prestation en nature pour l'encadrement d'enseignements du master BIWEM de l'école n'a été fait par RAGT ENERGIE, car les TP correspondants ont été annulés à cause de la COVID-19.

Le Fonds a reçu 47,85 € d'un don de particulier en nature, consécutif à la renonciation au remboursement des frais des déplacements domicile-travail du directeur du Fonds.

Un registre des dons a été tenu.

Le Fonds a été immatriculé à l'ORIAS de 2017 à 2020 sous le numéro 17004794 en qualité d'intermédiaire en financement participatif ne recevant que des dons.

Actions d'intérêt général financées :

Le montant total des versements sur des actions financées est de 157 590, 54 €.

Un versement de 3000 € a été effectué au profit de l'école et débité le 29/12/2020 conformément à la délibération 2020-9 du Conseil d'Administration du 27 novembre 2020.

Deux versements de 1388,57 € et 345,97 € ont été effectués le 16 octobre et le 13 novembre 2020 respectivement au profit de l'Association des Ingénieurs pour un Développement Durable et du Bureau des Arts de l'école en application des dispositions des conventions des 23 et 25 avril 2020 (don de la promotion 2019).

Un versement de 147 000 € a été effectué le 26 octobre 2020 au profit de l'école pour la Chaire SCA, après le versement correspondant du Groupe Pierre Fabre, conformément aux dispositions de la convention du 31 mars 2016 et de son avenant n° 2 du 11 février 2020.

Un versement de 5856 € sur les conventions AC Location, GAIA et les dons sans convention (bulletin de versement) des entreprises JB Controls et Safra ainsi que d'un particulier a été fait à l'école le 17 août 2020 pour soutenir l'action Laponie Trophy.

Conventions signées :

7 conventions et avenants à des conventions ont été signées sur l'exercice :

- 2 conventions avec les associations BDA et I2D pour l'affectation du don de la promotion 2019 ; un avenant à la convention avec I2D a été signé le 14 septembre 2020 afin de modifier l'objet du don.
- 1 avenant à la convention du 16 mars 2016 avec le groupe Pierre Fabre et l'école pour la poursuite d'un an des activités de la Chaire SCA ;
- 1 avenant en date du 24 septembre 2020 à la convention du 24 septembre 2018 avec RAGT ENERGIE, la prorogeant de deux ans ;
- 1 avenant n°3 à la convention cadre avec l'école, la prorogeant jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- 1 avenant à la convention cadre, relatif à l'équipement de panneaux photovoltaïques du bâtiment Innov'action en vue de TP à l'école.

Tableau Produit et Charges

Les charges de l'exercice 2020 sont récapitulées dans le tableau ci-après et comparées à celles de 2016 à 2019.

L'exercice 2020 est déficitaire de 8765,14 €, en raison des versements sur les actions Laponie Trophy, équipements des panneaux photovoltaïques et du don de promotion 2020.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	Prévision 2020
Dons consommables non affectés	5000,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00
Dons consommables affectés	170000,00	165850,00	187220,00	159206,81	150300,00	155000,00
Dons non consommables non affectés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dons non consommables affectés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total produits	175000,00	165850,00	187220,00	159606,81	150300,00	155000,00
Excédent d'exploitation	-1230,32	-19209,52	5426,27	-7157,32	-8765,14	-801,00
Mécénat de compétences	0,00	0,00	5250,00	5546,00	47,85	5000,00
Total avec mécénat compétences	175000,00	165850,00	192470,00	165152,81	150347,85	160000,00

Résultat cumulé	40234,33	21024,81	26451,08	19293,76	10528,62	18492,76
------------------------	----------	----------	----------	----------	-----------------	----------

Charges						
Année	2016	2017	2018	2019	2020	Prévision 2020
Téléphonie/locaux	1200,00	1200,00	1200,00	1293,22	1246,61	1250,00
Assurance	150,30	197,98	369,82	218,94	60,99	250,00
Déplacements/formation	2121,13	2276,20	772,37	1030,56	0,00	100,00
Services bancaires	0,00	310,20	72,00	48,79	0,00	50,00
Fournitures	10,89	8,79	15,49	8,49	0,00	20,00
Reversements actions	172200,00	179694,00	177913,00	162811,20	157590,54	152568,00
Restauration		176,35	401,05	199,93	0,00	400,00
Impôts et taxes	50,00	80,00	180,00	75,00	25,00	75,00
Adhésions	138,00	276,00	0,00	238,00	100,00	188,00
Honoraires comptabilité/ commissaire	360,00	840,00	870,00	840,00	42,00	900,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotation aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Charges	176230,32	185059,52	181793,73	166764,13	159065,14	155801,00

Année	2016	2017	2018	2019	2020	Prévision 2020
Taux charges générales/total charges	2,3%	2,9%	2,1%	2,4%	0,9%	2,1%
Taux charges générales/total produits	2,3%	3,2%	2,1%	2,5%	1,0%	2,1%

Le rapport charges générales/charges totales s'élève à 0,9 % sur l'exercice, celui des charges générales/produits à 1,0 %, tous deux en baisse par rapport aux taux correspondants de 2019 (respectivement 2,4 et 2,5 %) et en-deçà des prévisions.

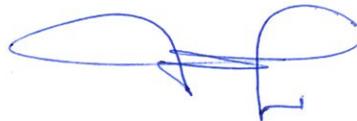
Résultat d'exploitation :

Comme dit plus haut, le compte de résultat laisse apparaître un déficit d'exploitation de 8765,14 €.

Il est proposé d'imputer ce résultat sur les réserves.

Le report net de fin d'exercice comptable 2020 et du Fonds s'élève à 10 528,62 €, non compris les factures de 2021 mises par convention à la charge de la Fondation Mines Télécom.

Fait à Albi, le 25 janvier 2021
Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'N' followed by a smaller 'J' and a final flourish.

Narendra Jussien

FONDS DE DOTATION IMT MINES ALBI-CARMAUX

Ecole des Mines - Route de Teillet
81013 ALBI CT CEDEX 9

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS Exercice 2020

Total du bilan :	10528,62 €
Produits d'exploitation :	150300,00 €
Résultat courant :	-9647,14 €
Résultat exceptionnel :	Néant
Résultat net comptable :	9646,62 €

ANNEXE 1
GOUVERNANCE au 31 décembre 2020

Président : Narendra Jussien
Trésorier : Philippe de Cornelissen
Directeur : René David

Conseil d'Administration :

Civilité	Prénom-NOM	Fonction	Organisme
Monsieur	Narendra JUSSIEN	Directeur Mines Albi, Président du Fonds	IMT Mines Albi
Madame	Muriel MORIN	Présidente	Organisation pour un Développement Social International
Monsieur	Gérard BERNHART	Directeur Relations Entreprises et Alumni	IMT Mines Albi
Monsieur	Bruno LADEVIE	Directeur des Formations	IMT Mines Albi
Monsieur	Philippe de CORNELISSEN	Secrétaire Général	IMT Mines Albi
Madame	Cécile MOZER	Directeur régional Nord- Est Midi-Pyrénées	ENEDIS
Monsieur	Gilles VAILLANT	Technology Manager	Groupe Pierre Fabre
Monsieur	Philippe BORNERT	Président Directeur Général d'AGILEA	Société AGILEA
Monsieur	Clément BROSSARD	Vice-Président	Mines Albi Alumni

**ANNEXE 2
INDICATEURS PROJETS**

Exercice 2020

Dons exclusivement, aucun prêt sans intérêt ni crédit

Nom du projet	Financement reçu sous forme de dons exclusivement	Financement accordé sous forme de reversements de dons exclusivement	Nombre de donateurs par projet	Bénéficiaires
Chaire SCA	150 000,00 €	147 000,00 €	1	IMT Mines Albi
Laponie Trophy*	300,00 €	5 856,00 €	5	IMT MINES Albi
Don de promotion*	0,00 €	1 734,54 €	23	Associations d'élèves BDA et I2D
Don sur fonds de roulement	0,00 €	3 000,00 €	3	IMT Mines Albi

* Dons de 2019
reversés en 2020

Montant total des projets reçus et retenus (€)	150 300,00 €
Montant total des financements accordés (€)	157 590,54 €
Nombre de projets reçus et retenus	2
Nombre de projets financés	4
Nombre total de donateurs	32
Nombre moyen de donateurs par projet	8,00
Montant moyen d'un don (€)	4 696,88 €
Défaillances nombre	0
Défaillances montant (€)	0,00 €

ANNEXE 3
Exercice 2020
Compte d'exploitation
Bilan et balance

Produits

Dons consommables non affectés	0,00
Dons consommables affectés	150300,00
Dons non consommables non affectés	0,00
Dons non consommables affectés	0,00
Total produits	150300,00
Excédent d'exploitation	-9647,14

Mécénat de compétences et en nature	47,85
Total avec mécénat compétences	150347,85

Taux charges générales/total charges	1,5%
Taux charges générales/total produits	1,6%

Charges

Téléphonie/locaux	1246,61
Assurances	60,99
Déplacements formations	0,00
Services bancaires	0,00
Fournitures	0,00
Reversements actions	157590,54
Restauration	0,00
Impôts et taxes	25,00
Adhésions	100,00
Honoraires comptabilité/commissaire	924,00
Charges exceptionnelles	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Total Charges	159947,14
Total Charges hors reversements	2356,60

Bilan du Fonds de Dotation

Actif

Compte bancaire BP	10528,62
Total actif	10528,62

Passif

Comptes fournisseurs	0,00
Fournisseurs factures non présentées	882,00
A transférer à la FMT	9646,62
Total passif	10528,62

Balance

Compte bancaire au 1/1/2020	21579,13		Compte bancaire à ce jour	10528,62
Recettes de l'exercice	150300,00		Dépenses sur l'exercice	159947,14
Reports de paiement exercice suivant	882,00		Reports de paiement de charges ex.précédents	2285,37
TOTAL	172761,13		TOTAL	172761,13

**FONDS DE DOTATION
I.M.T. MINES ALBI**

81 013 ALBI CEDEX 9

SIRET : 810 910 661 00018

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE COMPTABLE : 01/01/2020 - 31/12/2020

TABLE DES MATIERES

I - RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

II - RAPPORT SPECIAL

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames et Messieurs,

Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du « fonds de dotation I.M.T. MINES ALBI » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion:

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport

Indépendance :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fournis de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations :

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations sur les principes comptables suivis ainsi que leur présentation d'ensemble retenus pour l'audit des comptes annuels, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du fonds de dotation :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association, sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement du fonds de dotation relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, des informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les organes requis.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent prises individuellement ou en cumulé influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

-il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder

son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

-Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.

-Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.

-Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier

-Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Montastruc, le 24/02/2021



RAPPORT SPECIAL

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2020

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice et au cours d'exercices antérieurs, en application des articles L 612-5, R 612-6, R 612-7 du Code de Commerce. Nous avons été avisés des conventions figurants ci-après.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien - fondé. Il vous appartient d'apprécier selon les termes de l'article R612-6 du Code du Commerce, l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Ces conventions, autorisées au cours de l'exercice ou d'exercices antérieurs, sont présentées dans les tableaux I et II du présent rapport :

- le tableau I présente les avances et prêts,
- le tableau II présente les autres conventions,
- Les personnes concernées par ces conventions (membres fondateurs, membres permanents, membres du bureau, représentant permanent d'une personne morale administrateur) sont indiquées dans le tableau III du présent rapport.

Fait à MONTASTRUC,
Le 24/02/2021

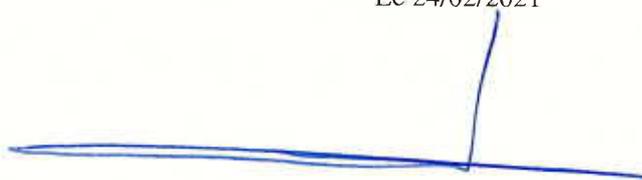


TABLEAU I : AVANCES ET PRÊTS**NEANT****TABLEAU II : CONVENTIONS AUTRES QUE PRÊTS ET AVANCES**

Personnes Morales	Nature, objets, Modalités	Montant TTC
I.M.T MINES ALBI	Avenant à la convention cadre du 03/11/2014 signé le 03/02/2016, instituant un loyer annuel à compter du 01/01/2015. Ce loyer sera réévalué tous les trois ans selon l'indice des loyers commerciaux	1 237.08 €

TABLEAU III – PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC OU DE DROIT PRIVE CONCERNEES PAR LES CONVENTIONS

	IMT MINES ALBI
Fonds de dotation	Présidence

Conseil d'administration du 8 mars 2021
Fonds de Dotation d'IMT Mines Albi
Délibération 2021-1

Le Conseil d'Administration du Fonds, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport moral 2020 du Fonds de Dotation qui lui a été présenté.

Fait à Albi, le 8 mars 2021

Le Président,



Narendra Jussien

Le Trésorier,



Philippe de Cornelissen



Conseil d'administration du 8 mars 2021
Fonds de Dotation d'IMT Mines Albi
Délibération 2021-2

Le Conseil d'Administration du Fonds, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport financier, l'annexe financière, le compte de résultat et le bilan 2020 qui lui ont été présentés.

Fait à Albi, le 8 mars 2021

Le Président,

Narendra Jussien

Le Trésorier,

Philippe de Cornelissen



Conseil d'administration du 8 mars 2021
Fonds de Dotation d'IMT Mines Albi
Délibération 2021-3

Le Conseil d'Administration du Fonds, après avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce rapport.

Fait à Albi, le 8 mars 2021

Le Président,

Narendra Jussien

Le Trésorier,

Philippe de Cornelissen